

LABORATOIRE GRAVIER

Pièce jointe n°7

Note de présentation non technique du projet



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'autorisation environnementale

Articles R.181-13 et suivants du code de l'environnement



N° 15964*02

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande d'autorisation environnementale. Les destinataires des données sont les services de l'État.

1) Pièces à joindre pour tous les dossiers :

P.J. n°7. - Une note de présentation non technique du projet [8° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement

Rappel du contenu de la PJ7 (Source : Extrait du Cerfa de demande d'autorisation environnementale n°15964*02)

Table des matières

1. OBJET DU DOCUMENT	4
2. SITUATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET	5
2.1. Localisation du site	5
3. DESCRIPTION DU PROJET	10
3.1. Origine et motivation du projet	10
3.2. Organisation générale du site et des bâtiments	10
3.3. Surfaces et grandeurs caractéristiques du projet	16
3.4. Effectifs et rythme d'activité	16
4. CLASSEMENT REGLEMENTAIRE	18

1. OBJET DU DOCUMENT

Le projet LABORATOIRE GRAVIER porte sur l'augmentation des capacités de production de l'usine de fabrication de produits cosmétiques et d'entretien ménager certifiés biologiques sur la commune de Lussan (30). L'usine est située au sein de la Zone d'Activité Economique (ZAE) du Grand Lussan.

Un dossier de déclaration a été déposé en préfecture au titre de la rubrique 2630 pour un volume projeté à 4,9 t/j de fabrication de détergents et de savons sans transformation chimique (récépissé de dépôt n°A-2-NYD0GEPHQQ).

De plus, un Permis de Construire (PC n°030 151 22 00001) a été déposé le 22 mars 2022 et accordé le 25 avril 2022 après avis favorable de la mairie de Lussan. Ce Permis de Construire intègre l'extension en zone A du PLU de Lussan pour une extension d'un peu plus de 1900 m². Celle-ci vise à créer une servitude de passage permettant aux engins de secours du SDIS de disposer d'une voie engins autour du bâtiment.

Cette extension nécessite une révision simplifiée du PLU à laquelle s'est engagée la mairie de Lussan lors de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2023 (cf. courrier de délibération n°2023-08 en annexe 7 de l'étude d'impact). En parallèle, la CCPU propriétaire des parcelles de la zone A s'engage à réaliser une mise à jour du dossier loi sur l'eau pour inclure l'extension en zone A (cf. annexe 15 de l'étude d'impact).

Dans le cadre du projet d'augmentation des capacités de production, le LABORATOIRE GRAVIER passe sous le statut à autorisation au titre de la rubrique 3410-k « Fabrication par transformation chimique de produits chimiques organiques » de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour la fabrication de produit mettant en œuvre le procédé de saponification. Il doit alors faire l'objet d'une demande d'autorisation environnementale.

Le présent document fait partie intégrante de ce dossier et correspond à la Note de présentation non technique du projet (PJ n°7).

2. SITUATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET

2.1. Localisation du site

Le plan de situation (carte IGN 1:25 000 – PJ n°1), le plan d'ensemble (PJ n°48), ainsi que les autres plans fournis en PJ n°2, permettent de se rendre compte de l'environnement existant autour du projet.

Le projet d'augmentation des capacités de production du LABORATOIRE GRAVIER de Lussan est situé dans le département du Gard (30). Le site est situé dans la ZAE du Grand Lussan, en bord de D144, à l'extrémité Sud-Est de la commune de Lussan aux coordonnées LAMBERT 93 suivantes :

$$X = 812\,321.407 \text{ m}$$

$$Y = 6\,337\,919.012 \text{ m}$$

$$Z = 228 \text{ m NGF}$$

Les parcelles sur lesquelles s'implante le projet LABORATOIRE GRAVIER sont les suivantes :

- Parcelles N°0D 183, 909, 922, 923, 927, 907, 215 (appartenant au LABORATOIRE GRAVIER) ;
- Une partie des parcelles n°0D 184 et n°0D 214 (appartenant à la Communauté de Communes Pays d'Uzès).

Une servitude de passage a été actée entre la CCPU et le LABORATOIRE GRAVIER, suite à la demande du SDIS, pour permettre le passage des engins de secours sur l'ensemble du périmètre du site (*cf. annexe 6 de l'étude d'impact (PJ4)*).

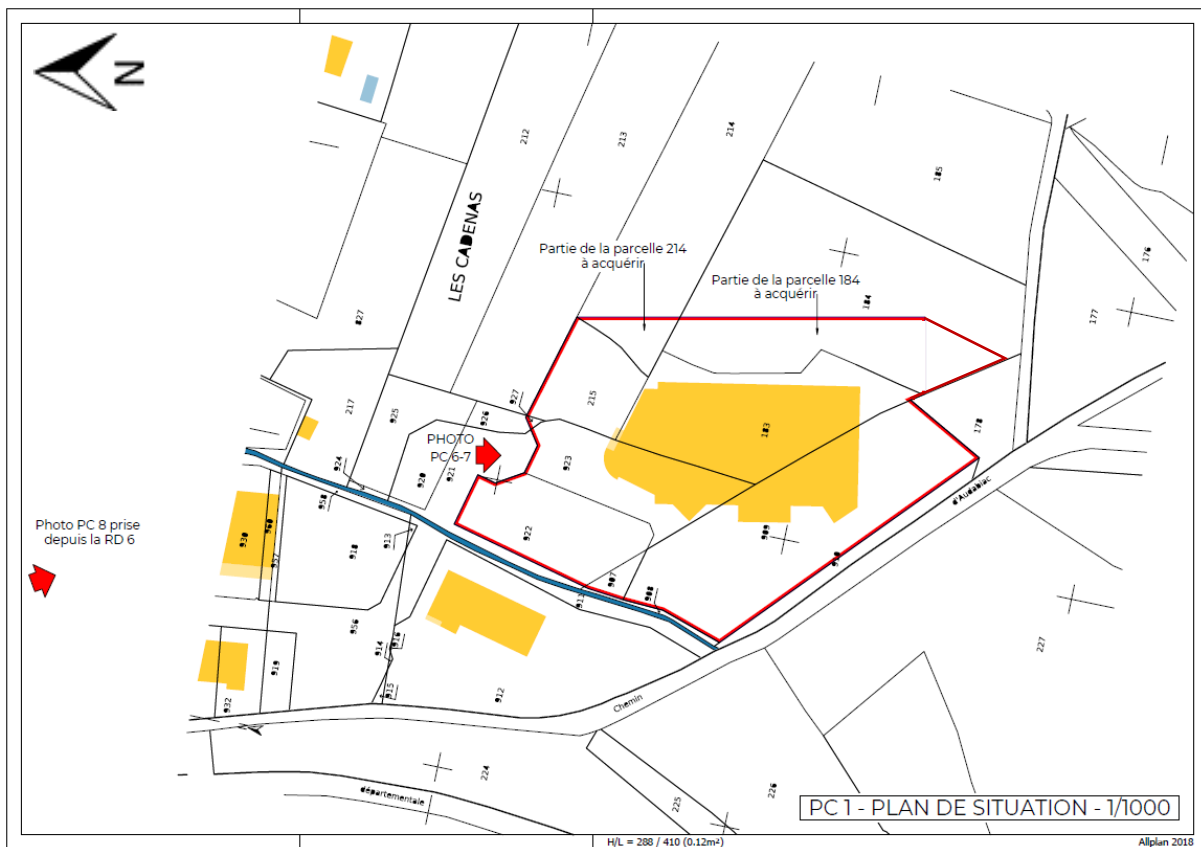


Figure 1. Parcelles cadastrales - source : cadastre.gouv.fr (échelle modifiée)

La localisation du site est repérée sur les figures ci-après



Figure 2. Situation générale - échelle : 1/2 500 (échelle modifiée) - source : Géoportail (cliché avant sinistre)

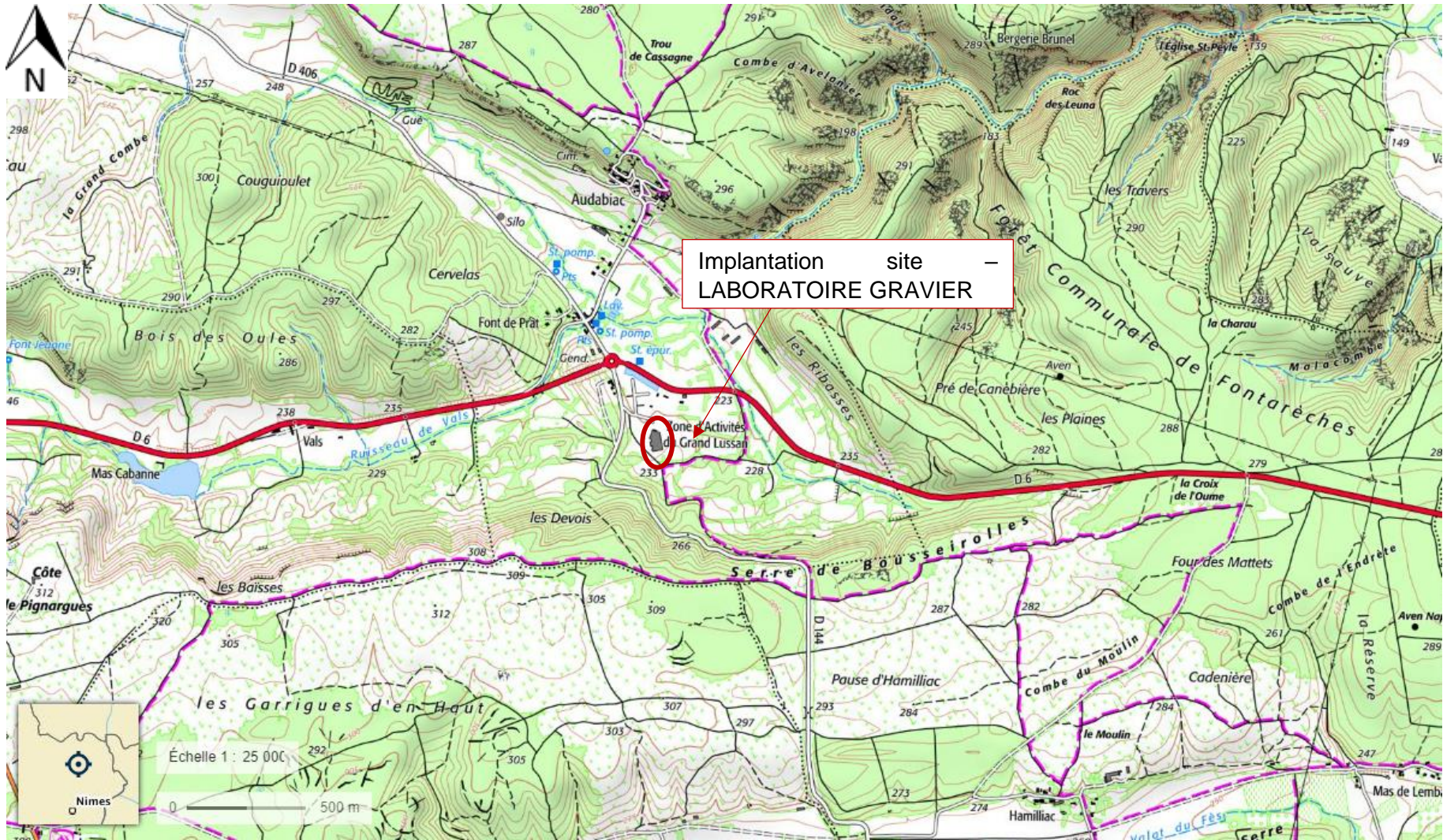


Figure 3. Carte IGN – échelle modifiée : 1/25 000 - Source : Géoportail

3. DESCRIPTION DU PROJET

3.1. Origine et motivation du projet

Le LABORATOIRE GRAVIER a des ambitions dans la poursuite de la croissance à long terme de ses activités.

Ce projet a été initié afin de répondre aux besoins de capacités en fabrication de produits cosmétiques et d'entretien ménager certifiés biologiques en France.

Le projet bénéficie notamment du soutien de la mairie de Lussan car les enjeux de ce projet sont multiples :

- ✓ **Enjeu éthique** : Ce projet encourage la fabrication de produits cosmétiques et d'entretien ménager certifiés biologiques.
- ✓ **Enjeu stratégique** : Ce projet s'inscrit dans une volonté de garder une bonne dynamique d'évolution et de croissance pour le LABORATOIRE GRAVIER.
- ✓ **Enjeu social et économique** : Ce projet permet de créer à nouveaux des emplois pour les habitants de Lussan et des communes voisines. Il contribuerait à renforcer le développement et l'économie locale.
- ✓ **Enjeu territorial** : Ce projet favoriserait par ailleurs le développement de la Zone d'Activité.

3.2. Organisation générale du site et des bâtiments

Le projet LABORATOIRE GRAVIER porte sur une surface totale de 12 769 m² de terrain pour 3 625 m² de surface au sol nouvellement bâtie (usine, bureaux). Les différents éléments qui le composent, visibles sur le plan de masse présenté en figure 4 ci-avant et disponible à l'échelle en PJ n° 2 « Eléments graphiques » sont décrits ci-après.

Description du bâtiment de production (usine) :

Le bâtiment du site, qui constitue l'usine de fabrication de cosmétiques, aura une surface au sol de 3 625 m². Il s'organisera en deux parties :

- ✓ les bureaux au nord ;
- ✓ la production et les locaux techniques au sud.

Les parois séparatives entre les volumes sont les suivantes :

- ✓ Mur coupe-feu 2h jusqu'en sous-face de toiture séparant la partie procédé de la partie conditionnement et stockage ;
- ✓ Mur écran thermique 2 h entre le bâtiment de production et de stockage et les bureaux existants non impactés lors de l'incendie de 2021.
- ✓ Charpente métallique classée R15 constituée d'une structure en portiques métalliques;
- ✓ Couverture de toiture répondant à la classe Broof t3;
- ✓ Surface utile de désenfumage de 2%;

- ✓ Flocage en sous-face de toiture sur une bande de 5 m minimum côté conditionnement et stockage.

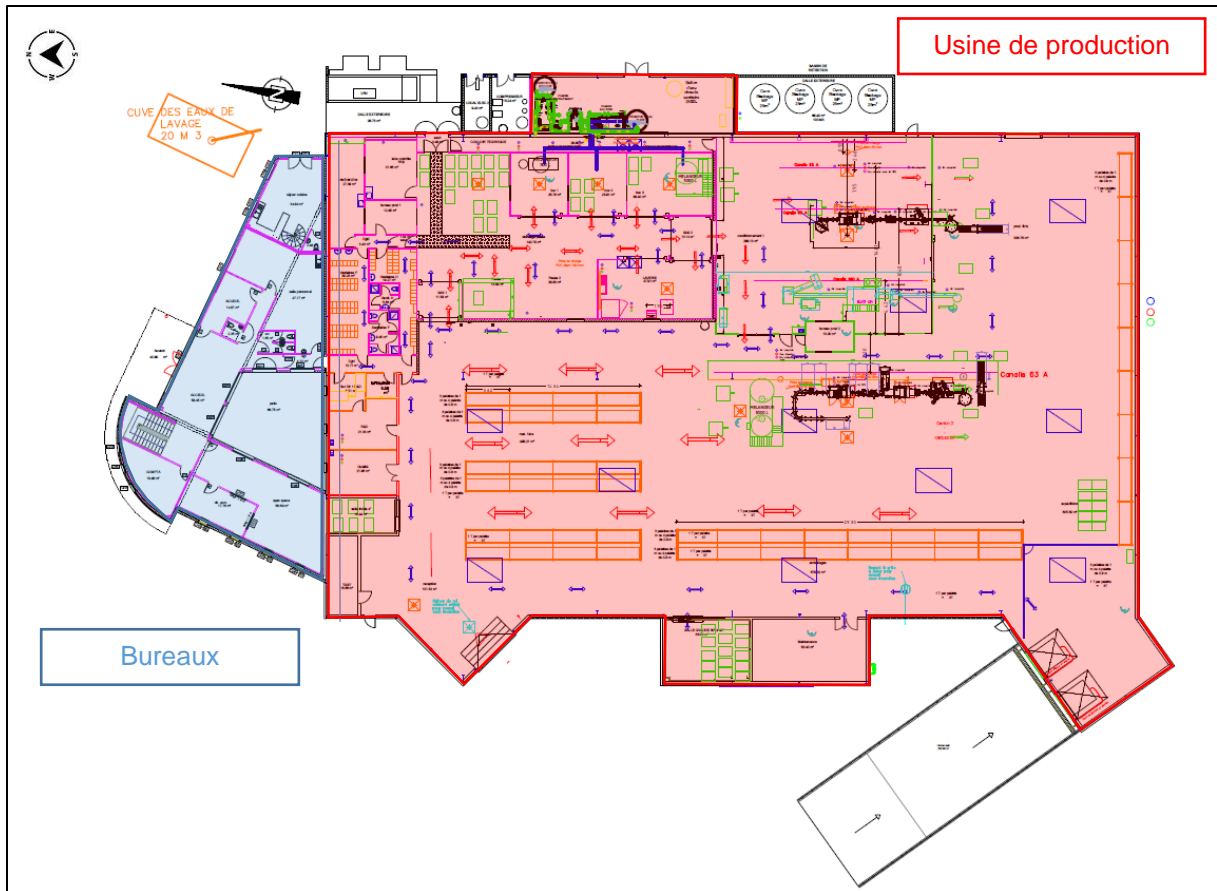


Figure 5. Découpage de l'usine en plan RDC – échelle 1/250

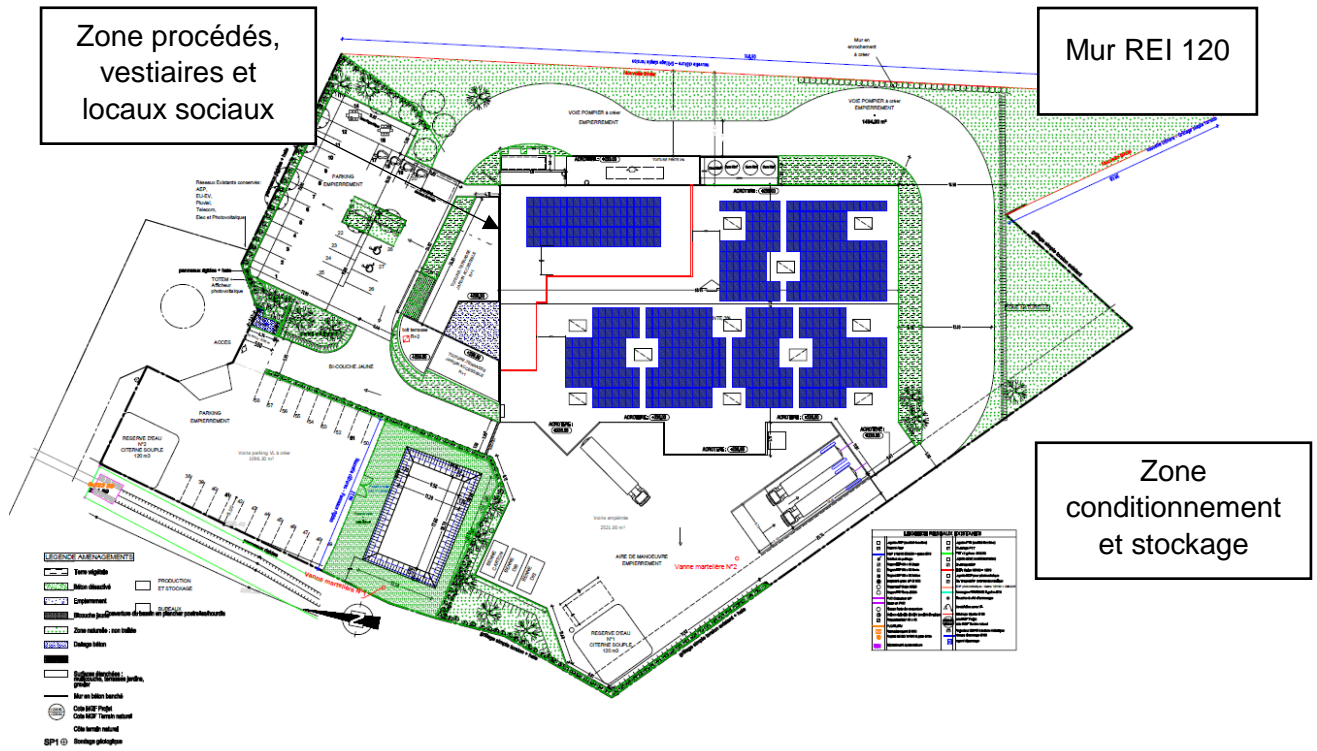


Figure 6. Structure du bâtiment de production 1/250

La partie bureaux est sur deux étages. Elle comprend également l'accueil de l'usine, des salles de réunion, les locaux sociaux (sanitaires, cafétéria), espace détente, etc.

La partie production ne disposera d'aucun étage.

En toiture de l'usine, des panneaux photovoltaïques seront installés sur une partie de la zone production et la partie bureaux dispose d'une toiture végétalisée.

Les plans intérieurs et en coupe de l'usine sont fournis dans la « PJ n°1 Eléments graphiques » du présent dossier d'autorisation environnementale.

Une vue paysagère de l'entrée du site est présentée ci-après.



Figure 8. Vue façade nord

Accès et parking :

Les accès existants resteront inchangés. Le personnel pénétrera sur le site via l'entrée située au nord.

Le projet prévoit une extension de l'aire de stationnement actuellement en place par la création d'un nouveau parking au nord-ouest du bâtiment. La capacité de l'aire de stationnement déjà existante est de 31 places. 30 places supplémentaires seront alors mises à disposition du personnel.

Les visiteurs pourront stationner sur ces parkings avant de signaler leur présence à l'accueil, en empruntant le cheminement par les voies piétonnes.

Les véhicules de livraisons emprunteront ce même accès et pourront accéder à la cour logistique se situant à l'ouest du bâtiment. La cour sera assez large afin de permettre aux

pois-lourds de faire également demi-tour ou éventuellement le tour du bâtiment. En effet, une voie pompier est créée et permet aux engins de secours de faire le tour du bâtiment.

L'accès au site est correctement dimensionné de sorte à pouvoir accueillir les services d'incendie et de secours. De la même manière, ils emprunteront l'accès principal du site.

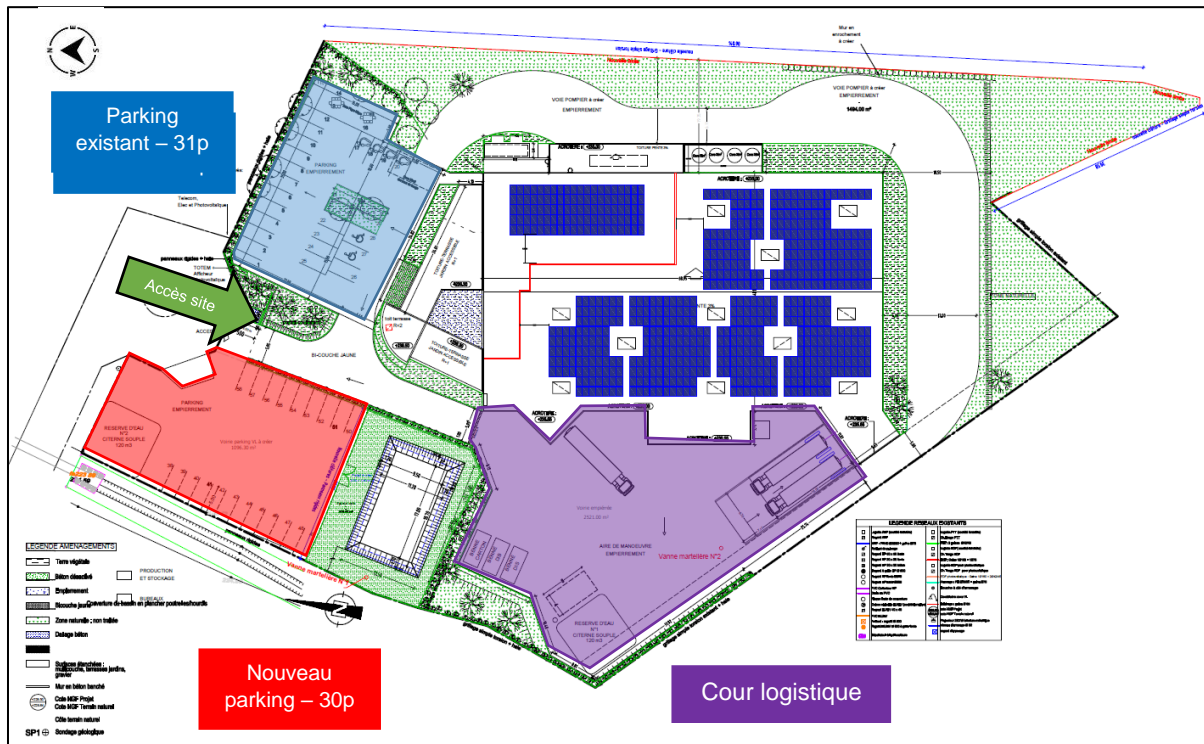


Figure 9. Plan des accès et aires de stationnement pour le projet LABORATOIRE GRAVIER

Aménagements paysagers :

Le projet de reconstruction sera en harmonie avec l'environnement dans lequel il se trouve en s'assurant d'une bonne intégration paysagère, notamment par :

- la conservation de la toiture végétalisée au niveau du bâtiment administratif ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques pour la partie production ;
- un travail au niveau des façades des bâtiments par l'emploi de matériaux harmonieux au cadre du projet (bois, parement pierres etc.)

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Note de présentation non technique
-------------------------------	---	---------------------------------------

3.3. Surfaces et grandeurs caractéristiques du projet

Les surfaces caractéristiques du projet LABORATOIRE GRAVIER sont les suivantes :

Terrain	
Surface d'emprise de l'unité foncière	12 769 m ²
Bâtiment	
Emprise au sol du bâtiment et dallage extérieur	3 625 m ²
Rétention des eaux d'extinction	
Fosse de quai	213 m ²
Bassin étanche	378 m ²
Espace libre	
Espaces verts	3 027 m ²
Voirie imperméabilisée entrée site	342 m ²
Voiries autour du site, parking VL et voie pompiers non imperméabilisées	5 184 m ²
TOTAL IMPERMEABILISE	4 558 m² (36%)
TOTAL NON IMPERMEABILISE	8 211 m² (64%)

Tableau 1. Répartition des surfaces

Les autres grandeurs caractéristiques sont les suivantes :

Hauteur maximale (à l'acrotère)	
Partie bureaux et laboratoires	10 m
Partie production	7,05 m

Tableau 2. Autres grandeurs caractéristiques des bâtiments construits dans le cadre du projet

3.4. Effectifs et rythme d'activité

L'effectif de l'usine de LABORATOIRE GRAVIER est de 50 personnes.

Les rythmes d'activité devraient être les suivants :

- ✓ Horaires fixes 8h-18h du lundi au vendredi pour la partie bureaux et production.

Les livraisons et expéditions seront uniquement réalisées en journée du lundi au vendredi.

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	Note de présentation non technique
-------------------------------	---	---------------------------------------

4. CLASSEMENT REGLEMENTAIRE

Le tableau ci-après présente le classement du projet LABORATOIRE GRAVIER au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Nomenclature ICPE		Projet LABORATOIRE GRAVIER	
Rubrique	Intitulé	Seuil d'activité	Régime
3410-k	Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques	La capacité de production du LABORATOIRE GRAVIER par transformation chimique sera de 6 t/j	A
2630	Détergents et savons (fabrication de ou à base de) à l'exclusion des activités classées au titre de la rubrique 3410	La capacité de production du LABORATOIRE GRAVIER sera de 9 t/j	D

A : Autorisation / D : Déclaration

Le projet LABORATOIRE GRAVIER ne sera pas classé SEVESO, par dépassement direct, ni par la règle des cumuls.

Le projet est compris dans le périmètre de la ZAE du Grand Lussan, aussi appelée « Zone d'Activités « Les Cadenas ». Cette ZA a fait l'objet d'un dossier d'autorisation loi sur l'eau déposé en 2006. Le dossier d'autorisation a été établi par la SEGARD (Société d'Aménagement et d'Équipement du Gard). Ce dossier a donné lieu à l'arrêté N°2007-36-7 du 5 février 2007 autorisant au titre des articles L. 214-3 à 214-6 du Code de l'Environnement l'aménagement de la Zone d'Activité « Les Cadenas » sur la commune de Lussan. Cette étude est présentée en **annexe 12 de l'étude d'impact**.